

Code	Libellé	Tarifs en € (à partir du 01/2024)	Explications
1/2 - AG	Accueil gérontologique - demie-journée	14.49	Pour le client qui ne prend pas le repas au CJPA et n'y est qu'une matinée ou un après-midi
AG	Accueil gérontologique	30.43	L'accueil gérontologique est fixé par le Ministère de la Famille et est dû peu importe le statut et le régime du client. S'applique au client qui prend le repas au CJPA, même s'il ne séjourne qu'une demie-journée.
ANT Repas	Repas de midi en CJPA (pour accompagnement)	17	Repas de midi en CJPA (pour accompagnant) - saisie manuelle dans Invoice